



## Interpellation de M. Hayette : la lutte contre la consommation de drogue

**M. Hayette** rappelle que la drogue et la criminalité organisée qui se nourrit de son interdiction restent largement présentes dans la société. La Belgique semble même faire face à une augmentation de la consommation de drogues ou, en tous cas, à une recrudescence des conséquences négatives qui lui sont liées. Les centres de nos plus grandes villes en sont témoins, que ce soit par la violence des organisations criminelles ou par la visibilité de la consommation en rue. Dans cette situation, les mafieux s'enrichissent sur le dos de la santé des citoyens, souvent les plus vulnérables.

Pour le groupe socialiste, la répression seule est inefficace dans la lutte contre la drogue et doit être couplée à une politique ambitieuse qui mette la priorité sur la santé publique (prévention, réduction des risques et soin) et les droits humains des consommateurs de drogues et, de façon générale, des personnes atteintes d'addictions. Dans ce cadre, il convient d'élaborer une politique globale et informée scientifiquement.

Qu'en est-il de la situation à Uccle, à la lumière des récents événements de la Porte de Hal ? Une série de mesures ont été prises dans les communes voisines et les pays européens. Au Portugal, dans les années 2000, les autorités ont développé des commissions locales « drogues et addictions », chargées d'assurer la réponse publique face à la consommation de drogues illicites. Ces commissions sont chargées de prendre en charge les personnes surprises par la police en possession d'une certaine quantité de drogue pour leur consommation personnelle, et plutôt que de les déférer devant les juridictions pénales, ces commissions composées de juristes, de psychologues et de travailleurs sociaux sont chargées en priorité d'évaluer le type de consommation de l'intéressé. Si la consommation est problématique, la personne sera orientée vers les structures adéquates pour lutter contre son addiction. Si elle n'est pas problématique, la commission informe l'intéressé des risques de sa consommation et peut, le cas échéant, lui infliger une sanction administrative comme une remontrance ou une interdiction temporaire de participer à certaines activités ou de se rendre dans certains lieux. La marge de manœuvre est très large de sorte qu'il est possible d'individualiser au maximum l'intervention de la commission. Après 25 ans d'application, ce modèle a fait ses preuves. Le Portugal a réduit considérablement la consommation problématique de drogues et les risques qui lui sont liés, notamment la transmission de maladies.

La création de salles de consommation à moindre risque est une autre idée à envisager. Les salles de consommation à moindre risque sont des espaces où les toxicomanes ont la possibilité de consommer dans un cadre sécurisé. Ils bénéficient d'un encadrement médical et du matériel nécessaire à la réduction des risques lors de la consommation de drogues. Ces structures permettent de réduire les risques tant pour les consommateurs que pour l'environnement (en évitant la présence de matériel de consommation usagé dans les espaces publics). Dans ce cadre, les consommateurs sont aussi orientés vers les services d'aide pour entamer un trajet de soins.

Malgré sa prohibition, la drogue se retrouve fréquemment dans les festivals ou les boîtes de nuit. Des tests de drogues sont régulièrement effectués par des associations lors de ces événements festifs. Certaines de ces associations offrent aussi cette opportunité en dehors d'un contexte festif. Ces tests visent à permettre aux consommateurs de connaître la composition du produit et à les informer sur les risques et dommages liés à leur consommation.

Quelles mesures le Collège compte-t-il mettre en place pour lutter contre la consommation de drogues sur le territoire ucclais ?

**Mme Kabachi** rappelle que l'un des derniers tirs en rue s'est produit à la limite du territoire ucclais. Celui-ci comporte un certain nombre de « spots », c.à.d. de points de vente de drogues.

Des mesures ont-elles été prises pour assurer une présence plus visible des agents de police sur la voie publique ?

Quels dispositifs la commune met-elle en place pour la prise en charge des personnes sous assuétude ?

**M. Cools** partage le point de vue de M. Hayette et Mme Kabachi selon lequel le volet répression doit être complété par un volet prévention.

Mais cela ne signifie pas pour autant que la répression doive être négligée, et M. Cools ne cache pas ses inquiétudes sur ce point.

Les points de « deal » à Uccle sont connus depuis des années.

Le trafic de drogue subit des transformations à cause de l'internet, étant donné qu'aujourd'hui, on peut commander sa drogue en ligne comme s'il s'agissait de n'importe quel article.

Lors de la séance du Conseil de police de lundi dernier, le chef de corps a donné quelques exemples concrets.

Lorsqu'un jeune est arrêté en possession d'une quantité de 100 grammes de drogue, qui n'est évidemment pas destinée à sa consommation personnelle, une heure après le Parquet donne instruction de le libérer, et deux heures après l'intéressé peut recommencer tranquillement son commerce. Telle est la réalité, due à la faillite du système judiciaire, dont les différents gouvernements qui se sont succédé portent la responsabilité pour n'avoir pas accordé à la justice les moyens d'agir. Cette réalité apparaît de façon flagrante lorsqu'on voit le nombre de postes de magistrat qui ne sont pas pourvus.

**Mme Czekalski** estime que le trafic de drogue et les règlements de compte suscitent un sentiment d'insécurité et ternissent l'image de notre capitale.

Les données statistiques relatives à ce trafic demeurent cependant relativement stables pour Uccle.

Mme Czekalski tient à saluer le travail mené par la police et M. le Bourgmestre en ce domaine.

Elle rappelle qu'elle a récemment posé au Conseil de police une question relative au trafic de cannabis sur le territoire couvert par la zone de police. La presse a relayé à la fin du mois de janvier 2024 le démantèlement d'une plantation illicite de cannabis dans une propriété privée. Ce n'est pas la première fois que cela arrive car en septembre 2023, la police était déjà intervenue dans le quartier du Globe pour une culture de 500 plants qui a abouti à l'arrestation de trois personnes.

Police et justice doivent travailler main dans la main. Il convient de renforcer le dispositif répressif en matière de trafic de drogue. Mais il incombe aux autorités communales, qui sont en première ligne, de développer la prévention, l'accompagnement de proximité, de manière à sécuriser la commune, rassurer les habitants et prendre en charge, le cas échéant, les consommateurs qui voudraient s'en sortir.

**M. Vanraes** signale que d'énormes efforts sont accomplis par la commune, le CPAS et la police.

Le CPAS est confronté à cette problématique dans la mesure où certains allocataires sociaux sont eux-mêmes usagers de drogues.

M. Vanraes est partisan d'une réflexion générale associant tous les acteurs confrontés de façon directe ou indirecte au phénomène de la drogue.

**M. le Bourgmestre** répond que la police est en train de mettre en place une « team school », qui sera chargée de mener dans les écoles des actions pédagogiques visant à informer les élèves, sans le moindre jugement, sur toutes problématiques liées à la consommation et à la vente de stupéfiants.

On a parlé des événements survenus très récemment à l'Altitude 100, qui se situe à 50 mètres du territoire ucclois. Ce qui se passe à Forest peut donc très bien se passer à Uccle.

La situation a évolué sur le terrain depuis environ deux ans, étant donné que, sous l'influence de la mafia marseillaise, Anvers est devenue une plaque tournante du trafic de drogue en Europe. Cela s'est traduit par un surcroît de violence sur la voie publique.

De plus, la drogue, et plus particulièrement la cocaïne, devient de moins en moins chère. Cette stratégie délibérée des gros trafiquants de drogue pour favoriser les addictions rend la problématique encore plus complexe.

Toutefois, des rapports, des saisies, des arrestations sont effectués avec un certain succès. Mais vu que le Parquet dispose de moyens insuffisants, il est amené à hiérarchiser ses priorités, et les viols et les assassinats passent avant le trafic de stupéfiants. De plus, on attend toujours la nomination d'un nouveau procureur et de substituts.

Le Ministre de la Justice a été reçu par la Conférence des Bourgmestres. Plusieurs bourgmestres lui ont fait part de leur dépit de voir des dealers relâchés dans la nature après une arrestation. Le ministre leur a alors rétorqué qu'ils ne devaient pas hésiter à appeler le procureur s'ils sont mécontents de sa décision. Cette réponse a de quoi laisser pantois, eu égard au principe de la séparation des pouvoirs !

M. le Bourgmestre veut néanmoins demeurer optimiste. La Conférence des Bourgmestres continuera à réclamer davantage de moyens pour la justice.

**M. l'Echevin Lambert-Limbosch** souligne le rééquilibrage de la politique menée en ce domaine vers une logique de santé publique, ce qui ne signifie pas pour autant que la répression soit abandonnée.

C'est l'optique des commissions créées au Portugal au début des années 2000, qui découlent d'une sorte de révolution copernicienne : le gouvernement de ce pays a décidé de mettre le paquet sur la santé et donc de dépénaliser la consommation de diverses drogues, sans pour autant les considérer comme licites. Et les efforts budgétaires consentis pour préserver la santé ont eu assez paradoxalement pour effet que les forces de l'ordre et la justice ont eu davantage de moyens et de temps pour s'attaquer aux « gros requins » du trafic de drogue plutôt qu'au menu fretin.

Le dispositif des salles de consommation à moindre risque témoigne également d'un basculement vers une logique de santé sociale, les usagers de drogues étant d'abord considérés comme des personnes souffrant de maladies, notamment de pathologies mentales.

L'éventuelle dépénalisation de l'usage des drogues relève de l'échelon fédéral.

Une ordonnance régionale votée en juillet 2021 est censée réguler la création de salles de consommation à moindre risque. Les communes et les CPAS, de même que les associations et les mutuelles disposent d'une certaine marge de manœuvre en ce domaine, mais les critères fixés par la Cocom sont tels que les politiques régionales envisagent la création de ces structures plutôt dans les quartiers centraux du territoire bruxellois, car la consommation de drogues y pose davantage de problèmes d'ordre public.

M. l'Echevin Lambert-Limbosch signale encore que les gardiens de la paix recherchent les traces d'actes de consommation de drogues lors de leurs constats sur le terrain.

**M. Hayette** insiste sur la nécessité de mener une réflexion qui aille au-delà du volet répressif, et ce d'autant plus que de nouvelles drogues, telles que le fentanyl venu des Etats-Unis, débarquent sur le marché.